

Commune de Passy

COMPTE RENDU

Conseil municipal - 12 décembre 2012

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18 heures et demande au représentant de l'Office du Tourisme de Passy de bien vouloir présenter son rapport d'activités au titre de l'année 2011. Au préalable il est rappelé à l'Assemblée Municipale que l'Office du Tourisme de Passy est une association loi 1901 dont le fonctionnement est autonome mais très largement subventionné par la Collectivité. Ainsi en 2011 sur un budget de 356 000 € l'Office du Tourisme s'est vu attribuer, par la Mairie, une subvention de 270.000 €, en plus de la mise à disposition de locaux.

Madame Marie-Laure Giudicelli, en sa qualité de directrice, expose le bilan 2011 autour de 5 thèmes.

L'Accueil du public et l'Information :

En 2011 un poste à temps plein dédié à l'accueil a été créé, et pour rester au plus près de la demande du public une antenne a été ouverte en décembre 2011 sur le site de Plaine Joux.

Concernant l'information, l'Office a édité un Guide Pratique, le Topo guide « tour des Fiz » et « Via Ferrata », et bien sûr le Journal du Camp de Base.

Très attaché à l'enracinement local et à la valorisation des actions associatives, souvent à l'initiative de bénévoles, l'Office apporte son concours aux Associations notamment pour favoriser la promotion des événements.

Promotion et Communication :

Un travail important a été réalisé en 2011 en matière de promotion et communication avec notamment la refonte du Site Internet rédigé en deux langues. Par ailleurs la stratégie de communications autour du concept « camp de base » s'est encore affirmé et ce positionnement commence à être connu.

Animation et événement :

C'est un volet important de l'activité de l'Office du Tourisme qui occupe beaucoup de temps et de moyens. Il est aussi l'occasion d'un travail en partenariat avec le Village de Vacances Guébriant.

Les Mardis du camp de base, la Journée Nationale de la raquette, ou encore la fête des Lutins ont une fréquentation satisfaisante.

En termes d'événements, l'Office a souhaité mettre en avant la fête du Lac Vert et la Journée du Camp de Base. Cette journée festive qui s'organise autour de la découverte et de la pratique bénéficie d'une notoriété croissante auprès des touristes mais aussi des locaux qui découvrent, ou redécouvrent leurs paysages.

Commercialisation :

Il s'agit principalement de la vente de séjours, de la vente d'activités et bien sûr des hébergements. A cet égard, la Directrice précise que la Centrale de Réservation va évoluer en Centrale de disponibilité.

Pour éviter la baisse des nuitées à laquelle on est confronté, l'Office rappelle toute l'importance de la qualité des hébergements et illustre le propos par la demande des instances départementales et nationales de ne retenir pour la commercialisation que des hébergements classés.

Les relations extérieures :

L'Office s'attache à développer tout un réseau de relations extérieures à travers une présence ciblée dans des salons : à Paris, à Bruxelles ou encore à Londres.

Avec le cabinet COMETE et le concours du Syndicat Mixte PMB, l'Office contribue à l'observatoire du Tourisme et bénéficie de retours statistiques et de positionnement marketing de la station.

Concernant les Cartes Randonnées Pays du Mont Blanc, l'Office regrette que la procédure d'élaboration ait conduit à un financement des Cartes Passy par le seul Office de Passy, mais indique que cet outil est particulièrement apprécié des familles et des randonneurs.

Monsieur le Maire remercie l'Office de Tourisme de cette présentation, et au delà du travail réalisé sur le terrain. Il rappelle l'attachement des Elus au développement touristique qui constitue une véritable activité créatrice d'emplois et de richesses pour la collectivité.

Ordre du jour du conseil municipal

- 1 ▪ Modification de l'autorisation de programme - crédits de paiement relatifs aux travaux de rénovation de la piscine de Marlioz
- 2 ▪ Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable sur les parcelles cadastrées section H n° 2346 - 809 - 810 et I 1753 lieudit « les Mouilles »
- 3 ▪ Convention entre la Commune et la Mutuelle Médico-Sociale de Santé de Passy / renouvellement
- 4 ▪ Convention pour « l'analyse des pratiques professionnelles » - service Petite Enfance
- 5 ▪ Convention de partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Savoie pour le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)
- 6 ▪ 40 ans de sculpture contemporaine à Passy - Contrat de prestation artistique avec le poète Jean-Pierre Lemesle
- 7 ▪ 40 ans de sculpture contemporaine à Passy - Contrat de prestation artistique avec l'artiste plasticien Nigel Robinson
- 8 ▪ Convention de servitude de passage de canalisation - parcelles B 1753- 1763 et 1767 au lieudit « les Modioures »
- 9 ▪ Convention de servitude de passage de canalisation - parcelles D 3970 et D 3973 au lieudit « les Râches Bernardin Ouest »
- 10 ▪ Approbation de la mise à jour du classement de la voirie communale
- 11 ▪ Sentiers classés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
- 12 ▪ Nouvelle tarification de l'Eau et de l'Assainissement
- 13 ▪ Schémas Directeurs d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales
- 14 ▪ Convention avec le Comité Régional de ski Mont-Blanc pour le reversement des recettes des « E-GLOO PROTECT »
- 15 ▪ Convention de partenariat avec le Conseil Général – prévention spécialisée

1/ Modification de l'autorisation de programme – crédits de paiement relatifs aux travaux de rénovation de la piscine de Marlioz

M. Colliquet indique au conseil municipal que la délibération proposée vise à modifier l'Autorisation de Programme relative aux travaux de rénovation de la piscine municipale. En 2012 tous les crédits inscrits n'auront pas été dépensés moyennant quoi ils doivent être reportés en 2013 et en même temps ajustés. En effet les marchés de travaux sont désormais attribués et nous connaissons mieux les coûts. Ainsi de 2.2 M € l'AP passe à 2.310.000 €.

M. Duby relève que le travail en Commission a été intéressant et fructueux même si les élus ont parfois eu des difficultés à imposer leur point de vue aux Techniciens.

A. Roger demande confirmation des subventions obtenues et de leur maintien dans le cadre de la réalisation du projet.

P. Beghein répond que les subventions sont acquises sauf celle concernant le Fonds National du Développement du Sport (FNDS) qui de toute façon n'a pas été prise en compte dans le plan de financement.

Monsieur le Maire demande que le Conseil se prononce : A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette nouvelle AP.

2/ Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable sur les parcelles cadastrées section H n° 2346 – 809 – 810 et I 1753 lieudit « les Mouilles » appartenant à la commune – réfection de la toiture piscine de Marlioz

P. Beghein présente au Conseil Municipal la Déclaration Préalable qu'il conviendra d'adopter pour autoriser les travaux de rénovation de la Piscine municipale. Sont principalement visés par cette autorisation les travaux concernant la toiture qui sera recouverte d'un matériau isolant et d'une couleur cuivrée.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question à l'unanimité et autorise M. le Maire à déposer la DP.

3/ Convention entre la Commune et la Mutuelle Médico-sociale de Santé de Passy / renouvellement

Mme D. Boch présente au Conseil Municipal les termes de la Convention qu'il convient de renouveler entre la Mutuelle Médico-Sociale de Santé de Passy et la Commune. Sur le fond, il s'agit d'autoriser les services à effectuer un précompte sur le traitement des Agents adhérents à cette mutuelle pour le reverser directement à l'organisme.

F. Ala et G. Perrin indiquent qu'ils sont préoccupés par les problèmes de financement des mutuelles et demandent que la collectivité s'implique. M. Colliquet partage ce point de vue et précise qu'il a été abordé en CTP, et que les Services doivent faire des propositions pour mettre en œuvre les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question à l'unanimité.

4/ Convention pour « l'analyse des pratiques professionnelles » - service Petite Enfance

M. Brochain présente au Conseil Municipal le projet de convention relatif à l'analyse des pratiques professionnelles dans le service Petite enfance. Il est précisé que l'intérêt de la démarche réside dans l'expression, par les agents, des pratiques professionnelles pour permettre une plus grande « distanciation » de l'événement et une meilleure prise en compte de l'Enfant.

Sont concernés le personnel éducatif des structures d'accueil de la Petite Enfance : soit le multi-accueil les Oursons, multi-accueil Passy P'tits, la micro-crèche les Eterlous et la crèche familiale les Marmottons.

La convention est valable pour une durée d'un an. 12 sessions sont prévus de 2 h 30 chacune, à raison de 192 € TTC par session (montant total : 2 304 €).

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question à l'unanimité.

5/ Convention de partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Savoie pour le lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)

M. Brochain rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une convention entre le Conseil Général et la Commune pour permettre l'installation d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP). L'objectif de cette nouvelle structure vise à rompre l'isolement des familles dont les enfants ne bénéficient pas d'un accueil collectif. Pour les parents il s'agit lors de visites volontaires et anonymes de créer du lien social tandis que les enfants bénéficient de contacts avec les autres.

Le LAEP sera situé dans les locaux du FJEP, ouvert un lundi sur deux de 9 h à 11 h 15 (sauf vacances scolaires), pour les enfants jusqu'à 4 ans accompagné d'un adulte.

G. Perrin demande si cet accueil dans les locaux du FJEP est bien cadré et si le bâtiment Henri Jacques Le Même (dont il a récemment découvert le nouveau nom) ne serait pas plus opportun.

M. Brochain indique que ces locaux plus anciens ne sont pas du tout adaptés à l'accueil de familles avec des jeunes enfants (Problème d'accès, poussettes...).

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question à l'unanimité.

6/ 40 ans de sculpture contemporaine à Passy - Contrat de prestation artistique avec le poète Jean-Pierre Lemesle

7/ 40 ans de sculpture contemporaine à Passy – Contrat de prestation artistique avec l'artiste plasticien Nigel Robinson

A. Tobé rappelle au Conseil Municipal le projet « 40 ans de Sculpture en Montagne » qui a été présenté à l'Assemblée le 25 Septembre dernier. A travers les 2 conventions, proposées à l'approbation du Conseil, il s'agit de préparer l'événement et d'en assurer la direction artistique d'une part, d'autre part de confirmer la commande pour la sculpture dénommée « Marée Haute ».

Les 40 ans de Sculpture en Montagne se dérouleront entre le 8 juin et le 15 septembre 2013.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de mise en valeur du « bassin d'art contemporain » qu'est Passy, pour l'ensemble du territoire : Chedde, Marlioz, Passy chef-lieu, Plateau d'Assy et Plaine-Joux.

Un contrat de prestation artistique est passé avec Monsieur Jean-Pierre Lemesle, en tant que « Directeur Artistique » de l'événement, ainsi qu'avec Monsieur Nigel Robinson en tant que réalisateur d'une sculpture dénommée « Marée haute ».

A. Roger rappelle tout l'intérêt d'intégrer le Jardin des Cimes dans cet itinéraire et dans la conception de l'événement.

M. Duby demande confirmation du prix de ces prestations.

G. Perrin rappelle sa proposition d'un « musée » des outils en coordination avec l'Association Mémoire de Chedde.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question à l'unanimité.

8/ Convention de servitude de passage de canalisation – parcelles B 1753 -1763 et 1767 au lieudit « les Modioures »

9/ Convention de servitude de passage de canalisation – parcelles D 3970 et 3973 au lieudit « les Râches Bernardin Ouest »

J. Canepa rappelle aux Elus que le Conseil Municipal a engagé un long processus de régularisation des conventions et servitudes de passage en particulier pour les réseaux, mais aussi pour les voiries. Cette démarche conduit donc à présenter régulièrement des projets de régularisation à l'approbation du Conseil.

Deux conventions sont à l'ordre du jour, l'une pour la servitude de passage de canalisation
- au lieudit Les Modioures,
parcelles cadastrées section B n° 1753, 1763 et 1767 appartenant à la SNC de Eglantiers, à titre gratuit.

- l'autre au lieudit Les Raches Bernardin Ouest.

Suite à la mise en service de la station d'épuration, des secteurs ont été raccordées qui auparavant se jetaient directement dans l'Arve. De nombreuses canalisations ont été créées, notamment au lieu-dit « les Râches Bernardin Ouest ». Ces dernières passent sur des propriétés privées. Les parcelles impactées sont cadastrées section D n° 3970 et 3973.

Ces dossiers n'appellent pas de remarques, ils sont approuvés à l'unanimité.

10/ Approbation de la mise à jour du classement de la voirie communale

M. Colliquet propose au Conseil Municipal l'approbation de la mise à jour du classement de la voirie Communale. Il rappelle la procédure entreprise et notamment l'enquête publique dont les conclusions sont favorables sous réserve de 2 remarques qui seront prises en compte (nouvel examen en vue du classement éventuel de l'Allée de la Perrière à l'Abbaye et Chemin de Cran à rétrocéder en priorité aux riverains si déclassement).

Le linéaire de voirie communale est fixé à

- 80 484 m de voies communales,
- 2 992 m de places publiques,
- 95 361 m de chemins ruraux.

G. Perrin s'étonne du peu d'intérêt manifesté par nos concitoyens pour cette procédure, notamment eu égard au classement en voie communale des voiries des lotissements.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question à l'unanimité.

11/ Sentiers classés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

M. Marchal présente la démarche mise en œuvre par le Conseil Général pour actualiser le PDIPR, et précise que la Commission a exprimé une réserve concernant le chemin qui traverse le Parking des Granges, qu'il est demandé de contourner.

Par son adhésion au PDIPR la commune s'engage, en ce qui concerne les chemins ruraux inscrits au plan :

- A ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan,
- A préserver leur accessibilité (pas de clôture),
- A prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière,
- A maintenir la libre circulation des randonneurs,
- A ne pas goudronner les sentiers inscrits au plan.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question à l'unanimité ET DEMANDE la prise en compte de la réserve.

Vote : unanimité

12/ Nouvelle tarification de l'Eau et de l'Assainissement

M. Colliquet présente au Conseil Municipal le projet de nouvelle tarification de l'Eau et rappelle qu'il s'inscrit dans le cadre d'une démarche économique et environnementale. La situation budgétaire du Service de l'Eau ne permet pas de renouveler le réseau alors qu'il est vieillissant et donc affecté par des fuites que nous ne pouvons prévenir faute de moyens. Si rien n'est fait, le rendement du réseau se dégradera encore et nous serons contraints à des augmentations du prix de l'eau encore plus élevées pour d'une part entretenir et rénover le réseau, d'autre part payer une taxe de prélèvement plus lourde.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé au Conseil d'approuver une augmentation de 4 cts, portant le M3 d'eau potable à 1.22€ H.T., et à 0,61 € H.T. pour les exploitations agricoles, à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. Colliquet précise par ailleurs que la Taxe Pollution fixée par l'Agence de l'eau passera de 0.22€ par M3 à 0.28 €.

Globalement, un abonné dont la consommation serait de 120 M3 verra sa facture passer de 471.81 € TTC à 484.47 € TTC, soit une augmentation de 2.7%. Pour le budget de l'Eau la recette supplémentaire attendue est 24 000 €.

M. Duby rappelle sa proposition de tarification de l'eau fondée sur une base plus faible pour les premiers M3 consommés, considérant que ceux-ci sont indispensables. Il y aurait ainsi une plus grande justice sociale en créant ainsi une quasi garantie d'accès à la ressource pour les besoins vitaux.

A. Roger demande, par soucis d'équité, que des vérifications soient effectuées sur les compteurs agricoles qui bénéficient d'une tarification très avantageuse.

H. Bosson inscrit son intervention, comme M. Duby, dans le sens d'une meilleure prise en compte des difficultés des plus modestes.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question par
28 Pour

3 Contre *M. DUBY - M. SALER - H. BOSSON*

1 Abstention *J.P. BENA*

13/ Schémas directeurs d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales

J. Canepa rappelle que la Commune souhaite mettre en place un Schéma Directeur des Eaux Pluviales et mettre à jour les Schémas Assainissement et Eau Potable existants. A cet égard il convient d'engager une démarche d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec la SED74 (devenue TERACTION) et de rechercher les aides financières possibles (notamment le Conseil Général de la Haute-Savoie et l'Agence de l'Eau)

A. Roger est satisfait de voir apparaître cette démarche pluriannuelle et demande qu'elle soit appliquée à d'autres domaines de compétences de l'action municipale.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question à l'unanimité

14/ Convention avec le Comité Régional de ski Mont-Blanc pour le reversement des recettes des « E-GLOO PROTECT »

M. Marchal présente au Conseil Municipal le projet de convention « E-GLOO PROTECT » qui a vocation à se substituer au « Carré Neige » avec lequel le Comité Régional de Ski Mont Blanc ne souhaite plus conventionner. L'intérêt de la démarche permet à la Commune de ne pas supporter les impayés des secours sur pistes.

Les assurances « E-GLOO PROTECT » seront vendues aux caisses des remontées mécaniques de la station de Plaine-Joux.

Ce dossier n'appelle pas de remarques, il est approuvé à l'unanimité.

15/ Convention de partenariat avec le Conseil Général - prévention spécialisée

M. Colliquet indique au Conseil Municipal que le Conseil Général sollicite le renouvellement de la Convention de Prévention Spécialisée, pour une durée de 3 ans. Celle-ci a pour but de soutenir et aider les jeunes en difficulté ainsi que leur famille sur le territoire de la Commune de Passy. Les objectifs annuels et la coopération entre services et collectivités seront fixés en prenant en compte les besoins des 2 partenaires.

La commune participera à raison de 20% du cout moyen par éducateur intervenant sur son territoire (soit 2 éducateurs).

En qualité de représentant de la Commune M. Duby regrette que la gestion de la Convention ne soit pas plus partenariale (Conseil Général, Commune, FJEP et autres Associations....)

A. Roger demande pour sa part que le Conseil Municipal soit informé sur le fonctionnement du CLSPD.

M. Colliquet indique qu'il pourra en effet faire cette information.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question à l'unanimité

Intervention

H. Bosson demande que la Commune poursuive son action d'informations auprès de la population et de la Préfecture en ce qui concerne les problèmes de la pollution de l'air à Passy.

COMMUNICATIONS

Décisions du Maire

- 100/12 Mise à disposition d'un local à l'association des Amis du Site de Bay**
L'ancienne salle de classe de l'école de Bay, et ses annexes, est mise à la disposition de l'association des Amis du Site de Bay.
Consentie à titre gratuit
Durée : trois années, à compter du 1^{er} juillet 2012
Consentie à titre précaire et révocable. La convention sera renouvelable par reconduction expresse.
- 120/12 Mise à disposition de locaux communaux au bâtiment Henry Jacques le Même**
La salle dénommée « le Grizzli » bâtiment Henry Jacques le Même, 175 rue Paul Corbin, est mise à disposition de l'association « Comité de Jumelage Passy Pfullingen »
Consentie à titre gratuit
Durée : trois années, à compter du 1^{er} août 2012
Renouvelable par reconduction expresse.
- 155/12 Contrat de logement 2012**
Attribution d'un logement communal, 325 route de Saint-Gervais
Loyer mensuel : 332,29
Montant prévisionnel mensuel des charges : 64,46 €
- 157/12 Travaux de réhabilitation de la piscine tournesol de la ville de Passy : lot 7 peinture façade (décision de rendre le lot infructueux)**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le « BOAMP » et dans le « DAUPHINE LIBERE » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : lot 7 peinture façade ».
Considérant l'absence d'offres pour ce lot, il est déclaré infructueux. Une nouvelle consultation est relancée pour ce dernier.
- 158/12 Acquisition progiciel gestion des temps : avenant n° 2**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 07/05/2011 dans le « BOAMP » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché fourniture « acquisition d'un progiciel gestion des temps ».
Considérant la nécessité d'acheter 3 badgeuses supplémentaires, un avenant est conclu avec OCTIME SAS pour un montant de 4 080 € H.T.
Le nouveau montant du marché est de 62 603 € H.T. (augmentation de 7,14%).
- 159/12 Travaux de réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : lot 4 équipements vestiaires**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le « BOAMP » et dans le « DAUPHINE LIBERE » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : lot 4 équipements vestiaires ».
La société NAVIC 74230 Thônes a été retenue pour l'exécution du marché de travaux, pour un montant de 59 745 € H.T.

- 160/12 Travaux de réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : lot 5 menuiseries bois**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le « BOAMP » et dans le « DAUPHINE LIBERE » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : lot 5 menuiseries bois »
Les établissements SOCQUET Henri et Fils 74190 Passy ont été retenus, pour un montant de 22 788,30 € H.T.
- 161/12 Travaux de réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : lot 6 menuiseries aluminium – serrurerie**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le « BOAMP » et dans « le DAUPHINE LIBERE » dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : lot 6 menuiseries aluminium - serrurerie ».
La SARL METALLERIE MAURIENNAISE 73300 Pontamafrey é été retenue pour l'exécution du marché, pour un montant de 91 037,07 € H.T.
- 162/12 Travaux de réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : lot 8 chauffage traitement air plomberie**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le « BOAMP » et dans le « DAUPHINE LIBERE » dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : lot 8 chauffage traitement air plomberie ».
La SARL GAUBICHER 74120 Megève a été retenue pour l'exécution du marché de travaux, pour un montant de 183 613,89 € H.T.
- 163/12 Travaux de réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : lot 9 filtration traitement eau**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le « BOAMP » et dans le « DAUPHINE LIBERE » dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : lot 9 filtration traitement eau ».
La société « Application Provençale Hydraulique » 74300 Cavailon a été retenue pour l'exécution du marché de travaux, pour un montant de 124 907,60 € H.T.
- 164/12 Mise à disposition du local municipal du stade à l'Union Sportive du Mont-Blanc Passy Football**
La Commune met à disposition de l'Union Sportive du Mont-Blanc Passy Football le local municipal du stade à Marlioz.
Mise à disposition à titre gratuit
Durée : trois ans à compter du 1^{er} janvier 2012, renouvelable par reconduction expresse
Sera renouvelée à titre exceptionnelle le 1^{er} janvier 2013 afin de tenir compte de la régularisation de l'année 2012
- 165/12 Désignation d'un avocat pour défendre la commune en justice - affaire Mohamed Zouaoui et autres c/ Commune de Passy - permis de construire n° 74 208 12A0040 délivré à la SAS PASSYDIS**
Par la requête n° 1205871 enregistrée au Tribunal Administratif de Grenoble le 08/11/2012 M. Mohamed Zouaoui et autres demandent la suspension en référé du permis de construire notifié à la commune le 12/11/2012.
Des requêtes en annulation ont été enregistrées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.
Le Cabinet ADAMAS Affaires Publiques, avocats à Lyon, est désigné pour représenter et défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire et toutes les autres pouvant s'y rattacher.

- 166/12 Travaux de réalisation d'un bac de décantation pour le ruisseau de Marlioz**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP et mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de travaux de réalisation d'un bac de décantation pour le ruisseau de Marlioz.
La société Mont-Blanc Matériaux 74120 Demi-Quartier a été retenue pour l'exécution du marché de travaux, pour un montant de 19 347,50 € H.T.
- Travaux d'extension de la buvette des criques de la commune de Passy – lot 1 terrassement maçonnerie**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP et mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de travaux « extension de la buvette des Criques de la Commune de Passy : lot 1 terrassement – maçonnerie ».
L'EURL Amandio Vilela 74190 Passy a été retenue pour l'exécution du marché de travaux, pour un montant de 10 790 € H.T.
- 168/12 Travaux d'extension de la buvette des criques de la Commune de Passy – lot 2 charpente couverture**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP et mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de travaux « extension de la buvette des criques de la Commune de Passy : lot 2 charpente – couverture ».
La SARL CDC 74190 Passy a été retenue pour l'exécution du marché de travaux, pour un montant de 10 734, 57 € H.T.
- 169/12 Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une cuisine centrale pour la Commune de Passy dans un bâtiment existant**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP, le MONITEUR, est mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée.
Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une cuisine centrale, il est fait appel à un maître d'œuvre.
Le groupement SARL M'ARCHITECTE (mandataire) 74950 Scionzier a été retenu pour exécuter les missions suivantes : APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, OPC, AOR.
Le montant du contrat de maîtrise d'œuvre s'élève à 78 400 € H.T. (soit un taux de 9,80% sur un montant prévisionnel des travaux de 800 000 € HT)
- 170/12 Travaux de réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy / lot 2 couverture étanchéité**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP et dans le DAUPHINE LIBERE dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « réhabilitation de la piscine tournesol de la ville de Passy : lot 2 couverture étanchéité ».
La société PROJISOL 26230 Valaurie a été retenue pour l'exécution du marché de travaux « réhabilitation de la piscine tournesol : lot 2 couverture étanchéité » pour un montant de 495 000 € H.T.
- 171/12 Travaux de réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : lot 10 électricité courant faible et fort**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP et dans le DAUPHINE LIBERE dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : lot 10 électricité courant faible et fort »
La société EIFFAGE Energie Rhône Alpes 74311 Cluses a été retenue pour l'exécution du marché de travaux, pour un montant de 99 679,71 € H.T.

- 172/12 Signature d'un marché à bon de commande pour la fourniture de transport de remontées mécaniques donnant accès au domaine skiable de Plaine-Joux**
Un marché à bon de commande est signé avec le Conseil Général du Val de Marne pour la fourniture de transport de remontées mécaniques donnant accès au domaine skiable de Plaine-Joux
Durée : une saison d'hiver
Montant minimum : 132 903 € H.T., maximum : 233 645 € H.T.
- 173/12 Travaux de réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : lot 1 gros œuvre**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP et dans le DAUPHINE LIBERE dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy / lot 1 gros œuvre ».
La société ABBÉ Joseph 74170 Saint Gervais a été retenue pour l'exécution du marché, pour un montant de 496 743,67 € H.T.
- 174/12 Travaux de réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : lot 3 carrelage**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP et dans le DAUPHINE LIBERE » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « réhabilitation de la piscine tournesol de la ville de Passy : lot 3 carrelage ».
Le GROUPE MIGNOLA 73190 Challes les Eaux a été retenu pour l'exécution du marché de travaux, pour un montant de 108 000 € H.T.
- 175/12 Fourniture, pose et maintenance d'un système de vidéoprotection**
Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur « mp74.fr » et sur « BOAMP » dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de fourniture, pose et maintenance d'un système de vidéoprotection.
La société GRAMARI 74190 Passy a été retenue pour l'exécution du marché.
Le marché est à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 1 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois, soit une durée totale du marché fixé à 24 mois : avec un maximum de 70 000 € HT par an.
La présente décision annule et remplace la décision n° 145/12.
- 176/12 Contrat d'extension de garantie et de maintenance sur l'équipement de billetterie et contrôle d'accès aux remontées mécaniques**
La société ALFI 28040 Borgoticino est l'installateur de l'équipement en billetterie et contrôle des accès des remontées mécaniques en mesure d'assurer la maintenance de celui-ci.
Un contrat d'extension de garantie et de maintenance est passé avec la société.
Le montant de la prestation est fixé à 6 100 € H.T. pour la saison 2012/2013 (du 1^{er} septembre 2012 au 30 août 2013).
- 177/12 Fourniture de produits et matériels d'entretien (signature d'un avenant n° 1)**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le DAUPHINE LIBERE dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché d'achat de produits et petits matériels d'entretien.
Un avenant est conclu avec la société AED afin de modifier le montant maximum des fournitures susceptibles d'être achetées et de prolonger le marché de 1 mois jusqu'au 31 décembre 2012.
Le nouveau montant maximum du marché est de 75 900 € H.T. (augmentation de 15%), soit un montant de l'avenant de 9 900 € H.T.
- 178/12 Assurance – indemnisation sinistre vol avec effraction mairie**
Une déclaration de sinistre a été adressée à la SMACL, en date du 5 avril 2012, concernant le vol effraction de la Mairie.
La proposition d'indemnisation de la SMACL est acceptée, soit un montant de 3 977 €.

- 179/12 Reconduction de la convention de location de locaux à Décathlon**
Un local sis avenue des Grandes Platières est mis à la disposition de la société Décathlon, depuis le 1^{er} janvier 2011. La convention initiale prévoit le renouvellement par reconduction expresse confirmée par courrier.
Loyer mensuel initial : 2024 €, actualisé chaque année le 1^{er} janvier.
Durée : du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014
- 183/12 Fourniture et installation de 10 copieurs pour les services administratifs de la Commune de Passy**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de fourniture et d'installation de 10 copieurs pour les services administratifs de la Commune de Passy.
La société RICOH 94513 Rungis a été retenue pour l'exécution du marché, pour un montant de 45 280,28 € H.T. options comprises.
- 184/12 Fourniture et installation de 10 copieurs pour les services administratifs de la Commune de Passy**
Cette décision annule et remplace la décision n° 183/12
La modification porte sur le montant qui est de 45 280,31 € HT et non 45 280,28 € HT comme indiqué dans la décision n° 183/12, suite à une petite erreur de chiffrage.